

PRIMATURE



REPUBLIQUE DE GUINÉE
Travail-Justice-Solidarité

Conakry, le 31 AOUT 2012

N: 00645 /CAB.P.....

Le Premier Ministre

A

**Madame Clare SHORT, Présidente
du Conseil d'Administration de
l'ITIE Internationale
Rustelohkveien 26, 0251 Oslo,
Norvège.**

Madame la Présidente,

La République de Guinée a volontairement adhéré à l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE) en Avril 2005. Depuis cette date, elle s'est engagée à respecter les principes et critères de l'ITIE.

Après s'être hissée parmi les pays leaders de l'ITIE, la Guinée a malheureusement connu des troubles sociopolitiques qui ont entraîné finalement sa suspension volontaire de Décembre 2009 à Février 2011.

La levée de cette suspension, le 1^{er} Mars 2011, à la faveur des élections présidentielles démocratiques, libres et transparentes en Novembre 2010, a permis à la Guinée de reprendre sa place au sein de la grande famille de l'ITIE avec à la clé, la Validation de son processus.

Répondant à son objectif de Bonne Gouvernance, le Gouvernement de la République de Guinée a posé des actes majeurs dont entre autres :

- **L'adoption du nouveau Code Minier en Septembre 2011 ;**
- **La création du site Web ITIE-Guinée ;**
- **La rédaction et la mise en œuvre d'une stratégie de communication ;**
- **La signature par le Chef de l'Etat du Décret n°14 du 03 Février 2012 portant Création, Attribution et Organisations de l'ITIE-Guinée ;**

- **L'Arrêté n°6154/MMG/SGG du 27 Mai 2012 portant obligation à toutes Entreprises Minières de déclarer les paiements effectués à l'Etat dans le cadre de l'ITIE-Guinée ;**
- **La tenue du Conseil de supervision en Mars 2012 ;**
- **Les subventions accordées à l'ITIE-Guinée dans les Lois de Finances 2011 et 2012.**

Ces actes sont autant de preuves éloquentes de l'engagement du gouvernement guinéen à poursuivre le processus de l'ITIE.

Au cours de l'année 2012, des efforts importants ont été entrepris, notamment la publication et la large diffusion des rapports ITIE-GUINNEE, portant sur les flux de paiements effectués par les sociétés minières et les flux de revenus perçus par les Administrations pour les exercices 2006, 2007, 2008, 2009 et 2010 dans toutes les zones minières et communautés locales concernées.

Les dispositions sont prises pour la réalisation, la publication et la dissémination du rapport 2011 portant sur les flux de paiements effectués par les sociétés minières et les revenus perçus par l'Administration Publique, avant la fin du premier trimestre 2013.

Par la présente, je tiens à vous confirmer la ferme volonté de mon Gouvernement à poursuivre le processus de l'ITIE en Guinée et à ce titre, prévoir dans son Budget National de Développement, la dotation budgétaire annuelle pour assurer le financement de ses plans d'actions afin de faire de la Guinée « un pays conforme ».

Pour l'atteinte de ce noble objectif, je compte sur votre soutien et celui de vos collaborateurs du Conseil d'Administration et du Secrétariat International.

Veillez agréer, Madame la Présidente, l'expression de ma déférente considération.



Mohamed Saïd FOFANA